

N° DEC-2022/54

1. Commande Publique

1.4 Autres types de contrats

**DECISION DU MAIRE DE SIGNER UN CONTRAT AVEC LA SOCIETE ETB  
RELATIF A L'ENTRETIEN DES TOITURES TERRASSES**

Le Maire de la Commune de SAINTRY-SUR-SEINE,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22-1 ;

**VU** la délibération du Conseil municipal du 30 septembre 2020 relative aux délégations du Conseil municipal au Maire ;

**VU** le contrat proposé par la société ETB ;

**D É C I D E**

**ARTICLE 1 :** De signer le contrat avec la société ETB (*sise Zone Artisanale – 20 chemin des Grouettes – 91590 CERNY*) ;

**ARTICLE 2 :** Dit que ce contrat est relatif à l'entretien des toitures terrasses des bâtiments suivants :

- Ecole maternelle Koch,
- Bibliothèque,
- Police/Proxi,
- Ecole primaire du Parc,
- Service Technique,
- Mairie,
- Ecole maternelle des Renardeaux,
- Logements 88 grande rue Charles de Gaulle,
- Bâtiment Esplanade de la Demi-Lune,
- Logements, Foyer des anciens, Pigeonnier, Salle Renoir : 23 grande rue Charles de Gaulle,
- Salle Corot,
- Pigeonnier Parking centre de loisir,
- Eglise

**ARTICLE 3 :** Dit que le montant annuel de la prestation pour l'ensemble des couvertures serait de 9 482,70 € H. T (neuf mille quatre cent quatre-vingt-deux euros et soixante-dix cents) soit 11 379,24 € T.T.C (onze mille trois cent soixante-dix-neuf euros et vingt-quatre cents) ;

**ARTICLE 4 :** De communiquer la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine session sous forme d'un acte. Un extrait est affiché à la Mairie.

**ARTICLE 5 :** Dit que la dépense est prévue au Budget primitif.

**ARTICLE 6 :** La présente décision sera inscrite au Recueil des Actes Administratifs.  
Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet.

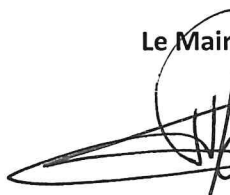
Fait à Saintry-sur-Seine, le 03 octobre 2022

Décision affichée le :

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission  
en Préfecture, de la publication et de l'affichage*

27 OCT. 2022

Le Maire,



Patrick RAUSCHER